

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 6 MAI 2009 A 20H00**

Présents :

- **Les Rousses** : Bernard MAMET – José CAMELIN
- **Bois d'Amont** : Laurent MUOT
- **Prémanon** : Jacques PUTELAT – Edith CLOSSET
- **Lamoura** : Eric LEGRAND – Cyril MICOL
- **Lajoux** :
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Catherine BONAVERO

Excusés : Didier MORLET – Nelly BENOIT-JEANNIN - Jean-Michel VANINI

Secrétaire de séance : Cyril MICOL

Le 6 mai 2009 à 20h00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie des Rousses, sous la présidence de Bernard MAMET, Président.

José CAMELIN remercie M. le Président d'avoir décalé cette réunion afin qu'il soit présent et présente ses excuses aux membres du Comité Syndical pour ce changement d'horaire.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents.

M. le Président présente ses sincères condoléances à Eric LEGRAND suite au décès de son papa. Il adresse également ses félicitations à M. et Mme CUENOT pour la naissance de leur fille Romane.

Le comité syndical approuve à l'unanimité les comptes-rendus des séances du 28 janvier et 13 février 2009.

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1/ compte administratif 2008
- 2/ affectation des résultats 2008
- 3/ compte de gestion 2008
- 4/ renouvellement du contrat de maîtrise d'œuvre pour programme de renforcement et de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable pluriannuel 2009/2013
- 5/ marché de travaux de renforcement sur la commune de Bois d'Amont
- 6/ maison du fontainier
- 7/ SIG
- 8/ Questions diverses

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité M. Cyril MICOL secrétaire de séance et qui remercie le comité syndical de la confiance qu'il lui accorde.

1. Compte administratif 2008

M. le Président rappelle que le compte administratif 2008 a été étudié avec le Budget Primitif 2009 mais n'avait pas été validé car les chiffres n'étaient pas définitifs au niveau du Compte de Gestion.

M. le Président présente le compte administratif 2008 qui s'établit dans les grandes lignes comme suit :

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Compte	DEPENSES	Crédits 2008	Mandats Emis	Restes à Réaliser
60	Achats et variation de stocks	4 000.00	866.27	
61	Autres charges extérieures	56 000.00	15 570.82	
62	Autres charges extérieures	26 000.00	17 978.94	
63	Impôts. Taxes Versements assimilés	1 200.00	341.00	
64	Charges de personnel	12 000.00	7 028.66	
65	Autres charges de gestion courante	320 000.00	313 903.85	
66	Charges financières	32 000.00	10 808.92	
67	Charges exceptionnelles	40 000.00	306.50	
68	Dotations aux amortissements et provisions	176 983.72	176 983.72	
022	Dépenses Imprévues (Fonds de roulement)	33 816.28	0.00	
023	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	1 077.885.20	0.00	
	TOTAL DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION	1 779 885.20	543 788.68	0
Compte	RECETTES	Crédits 2008	Titres Emis	Restes à Réaliser
66	Produits financiers	0.00	0.00	
70	Vente de produits fabriqués. prestations de services. marchandises	600 000.00	810 656.44	
74	Subventions d'exploitation	0.00	1 614.00	
75	Autres produits gestion courante	6 050.00	6 792.41	
76	Produits financiers	0.00	4.43	
77	Produits exceptionnels	17 461.91	18 113.97	
002	Excédents antérieurs reportés	1 156 373.29	0.00	
	TOTAL RECETTES SECTION D'EXPLOITATION	1 779 885.20	837 181.25	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION		293 392.57	0

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	DEPENSES	Crédits 2008	Mandats Emis	Restes à Réaliser
001	Déficit antérieur reporté	0.00	0.00	
13	Subventions d'investissement	17 461.91	17 461.91	
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000.00	72 986.19	
20	Immobilisations incorporelles	120 000.00	41 800.20	
21	Immobilisations corporelles	60 000.00	0.00	
23	Immobilisations en cours	1 514 000.00	755 356.18	
27	Autres immobilisations financières	156 106.19	131 674.29	
	TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	1 967 568.10	1 019 278.77	
Compte	RECETTES	Crédits 2008	Titres Emis	Restes à Réaliser
001	Excédent antérieur reporté	256 599.18	0.00	
10	Apports. dotations et réserves	156 100.00	362 074.42	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles		6 850.20	
23	Immobilisations en cours	150 000.00	124 824.09	
27	Autres immobilisations financières	150 000.00	131 674.29	
28	Amortissement des immobilisations	176 983.72	176 983.72	
021	Autofinancement complément. de la section d'investissement	1 077 885.20	0.00	
	TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	1 967 568.10	802 406.72	
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-216 872.05	

M. le Président donne le détail de certains chapitres et articles.

Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 293 392,47 € celui d'investissement est déficitaire de 216 872.05 €, soit un résultat global est de + 76 520.52 €.

M. le Président rappelle que ces bons résultats permettent de réaliser des investissements sur le réseau et de l'améliorer.

M. le Président se retire. La Présidence est assurée par le doyen, Jacques PUTELAT qui invite le comité syndical à se prononcer après l'exposé du compte administratif présenté par le Président.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité le compte administratif 2008.

2. Affectation des résultats 2008

M. le Président revient à la réunion et remercie le Comité Syndical pour la confiance qu'il lui accorde.

Le Président expose au Comité Syndical que l'exercice 2008 a généré :

- un excédent de fonctionnement de	+ 293 392.57 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 1 156 373.29 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 1 449 765.86 €
- un déficit d'investissement de	- 216 872.05 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 256 599.18 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	+ 39 727.13 €
- ICNE 2008	0.00 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 + 1 449 765.86 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté + 39 727.13 €

3. Compte de gestion 2008

M. le Président donne lecture du projet de délibération suivante :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses de l'année 2008,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Comité Syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 . Renouvellement du contrat de maîtrise d'œuvre pour programme de renforcement et de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable pluriannuel 2009/2013

M. le Président informe le comité syndical que le contrat pluriannuel de maîtrise d'œuvre pour le programme de renforcement et le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable est arrivé à son terme et qu'il convient de le renouveler pour la prochaine période 2009/2013.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal Le Progrès le 23 mars 2009. Trois cabinets d'études ont fait une offre :

- SOGREAH de Dijon
- MERLIN de Pontarlier
- BEREST de Besançon

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 avril 2009 pour examiner les offres et propose de retenir le Cabinet MERLIN selon les 3 critères suivants :

Références et compétences pour 50 %

Délais 30 %

Prix de la prestation 20 %

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pluriannuel avec le Cabinet MERLIN.

5 - Marché de travaux : renforcement sur la commune de Bois d'Amont

M. le Président rappelle l'objectif des travaux validés par le comité syndical lors d'une précédente réunion.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le progrès le 17 mars 2009.

4 entreprises ont remis une offre :

- GRAMARI
- INEO
- BARONI
- SACER LACOSTE/RABASA

Les entreprises S.B.T.P. et S.J.E. se sont excusées.

M. le Président et le maître d'œuvre ont ouvert les plis et analysé les offres. C'est celle de SACER LACOSTE RABASA qui est la mieux disante avec un coût de 569 598 € HT, un délai de 2.5 mois et des références et compétences connues. En raison de la conjoncture, les entreprises soumissionnent plus bas puisque l'offre est à - 14 % par rapport à l'estimatif.

La commission d'appel d'offres réunie le 29 avril 2009 a pris connaissance de ce résultat et propose de retenir l'offre précitée.

Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer le marché avec l'entreprise SACER LACOSTE/RABASA pour un montant de 569 598,00 € ht.

Laurent MUOT délégué de Bois d'Amont demande que l'entreprise LACOSTE travaille le midi afin de fermer plus tôt l'après-midi pour faciliter le passage des frontaliers et éviter des bouchons.

6 – Maison du fontainier

M. le Président fait un petit historique de cette propriété du Syndicat des Eaux louée à une famille.

Elle a été rénovée en 2000, avec un prix de location fixé au départ à 36 000 F par an (soit à ce jour 568.28 € par mois) et un bail de 3 ans. En 2001, les locataires avaient demandé à acquérir cette

maison, une estimation a été demandée aux domaines mais elle a été estimée trop basse par le comité syndical.

Le 19/12/03 le comité a décidé la vente et dénoncé le bail : le locataire a contesté la décision car le Syndicat est considéré comme une collectivité. La durée du bail n'est donc pas de 3 ans mais de 6 ans. Cela a conduit à une prolongation du bail de 3 ans.

Les locataires ont fait part à nouveau de leur demande d'acquisition.

M. le Président souhaite connaître la position du comité syndical : vente ou non de cette propriété.

José CAMELIN pense que le syndicat n'a pas d'intérêt décisif de garder cet immeuble. Il faut demander une nouvelle estimation aux Domaines et revoir cette question lors d'une prochaine réunion. Le choix va se faire sur le plan financier.

M. le Président rappelle que la vocation du Syndicat est de vendre de l'eau potable, pas de faire du locatif.

Sylvie MICHAUD trouve dommage de vendre ce bâtiment à un privé : il pourrait peut-être intéresser une collectivité (commune ou communauté de communes).

Cyril MICOL pense qu'il est difficile qu'il serve à autre chose qu'à l'habitation.

José CAMELIN pense qu'il faut statuer dans l'intérêt du Syndicat, si d'autres collectivités sont intéressées à elles de s'informer.

M. le Président adhère aussi sur l'intérêt que pourrait porter une autre collectivité sur ce bâtiment mais il ne faut pas oublier les droits du locataire. Il fait part également de leur demande de diagnostic thermique car il n'y a pas eu des travaux importants d'isolation lors de la remise en état de la maison. La Commune des Rousses va faire réaliser un diagnostic de performance énergétique de ses bâtiments communaux. Le Syndicat des Eaux pourrait solliciter l'entreprise retenue par la Commune pour demander la réalisation d'un diagnostic sur la maison du fontainier. Accord unanime du SIE.

7 – S.I.G.

Le SIDEC est venu présenter son système SIG le 14 avril 2009. En mutualisant les demandes, le coût est moins élevé. Les membres du Comité Syndical pensent que l'intérêt est d'avoir un seul SIG pour l'ensemble des collectivités. Laurent MUOT fait remarquer que le SIDEC est un organisme public, qu'il n'a pas d'intérêt financier.

M. le Président vérifiera les conditions de résiliation du contrat avec SIRAP.

Le comité syndical est favorable à l'unanimité à son adhésion au SIDEC pour le SIG.

8 – Questions diverses

M. le Président informe le comité syndical que les travaux de restructuration de la mairie vont débiter dans quelques semaines. La salle de réunion du conseil municipal sera transférée à l'Omnibus. M. le Président demande à José CAMELIN, Maire des Rousses s'il autorise le SIE à se réunir dans cette salle communale. Accord de M. CAMELIN. Le Comité Syndical décide à l'unanimité le transfert des réunions du SIE salle des Narcisses à l'Omnibus.

Prochaine réunion mercredi 24 juin à 18 h 00 pour l'approbation du rapport annuel.

Fin de la séance à 21 H 30

Le Secrétaire de Séance,
Cyril MICOL



Le Président,
Bernard MAMET



